

CHRONOLOGIE 1973-2002

- 23 août 1973 Le général Prats, commandant en chef des Forces armées, dégoûté des pressions subies de la part de ses pairs, démissionne de son poste de ministre de la Défense et abandonne l'armée. Le président Salvador Allende le remplace par le vice-commandant en chef, le général Pinochet.
- 11 septembre 1973 Coup d'Etat à Santiago.
- 18 avril 1978 Promulgation du Décret 2191 connu comme « loi d'amnistie ».
- 1980 Pinochet remplace la Constitution de 1925 par une autre, faite à sa mesure.
- 5 octobre 1988 Pinochet perd le plébiscite organisé par lui-même. C'est la fin de la dictature.
- 12 décembre 1989 Première élections libres en 20 ans, remportées par la Concertation des partis pour la démocratie. Le DC Patricio Aylwin devient président de la République. Mais le nouveau gouvernement accepte tout de suite de respecter la Constitution pinochétiste malgré les nombreuses « lois-amarrées » anti-démocratiques. Pinochet reste commandant en chef de l'Armée.

1998

- 12 janvier Gladys Marin, secrétaire-générale du PC, dépose la première plainte contre Pinochet pour la disparition de son mari en 1973. La Cour suprême nomme le juge Juan Guzmán pour instruire le dossier.
- 10 mars Pinochet quitte l'Armée et devient sénateur à vie.
- Septembre Pinochet voyage en Europe. Refus de visa pour la France.
- 16 octobre Pinochet est placé en détention préventive à la demande des juges espagnols Castellón et Garzón pour « crimes contre l'humanité, génocide et tortures ». Ils demandent l'extradition vers l'Espagne. La défense de Pinochet invoque l'immunité des ex-chefs d'Etat.
- 28 octobre La Haute cour de Londres octroie l'immunité mais demande que la Chambre des Lords, la plus haute instance juridique britannique, se prononce.
- 25 novembre Par 3 voix contre 2, les Lords en droit rejettent l'immunité de Pinochet et considèrent que les traités en vigueur autorisent la Grande Bretagne à l'extrader si les arguments de fond le justifient. La décision finale d'extrader revient au ministre de l'Intérieur, Jack Straw.
- 9 décembre Straw signe le décret d'extradition.
- 15 décembre La défense de Pinochet demande l'annulation de la sentence pour vice de forme dans le procès car l'un des Lords-juges est membre d'Amnesty International, partie intervenante dans le procès.
- 17 décembre Une Cour de 5 Lords annule toute la procédure pour vice de forme, le lien entre un Lord et Amnesty International.

1999

- 11 janvier Les Lords désignent une nouvelle Cour de 7 membres pour revoir le recours d'extradition.
- 4 février Plaidoiries des avocats. Les Lords en droit rejettent l'immunité de Pinochet mais indiquent que ne peuvent être pris en considération que les éventuels crimes commis APRES la signature par le Chili, l'Espagne et la Grande Bretagne de la Convention contre la torture, c'est-à-dire après le 28 septembre 1988.
- 24 mars Les Lords refusent l'immunité au général Pinochet mais seulement à partir de décembre 1988, date à laquelle la Grande Bretagne a signé le traité contre la torture. Les avocats de Pinochet font appel.
- 27 mai La Haute Cour rejette l'appel des avocats.
- Fin juin Lors du Sommet Europe-Amérique latine de Rio de Janeiro, les ministres des Affaires Étrangères britannique et espagnol conviennent que si le gouvernement britannique libère Pinochet pour raisons de santé, le gouvernement espagnol ne fera pas appel.
- 27 septembre Ouverture par le juge Bartle de la procédure d'examen quant au fond de la validité des arguments devant mener à l'extradition ou non du général Pinochet.
- 8 octobre Le juge Bartle refuse l'immunité ce qui donne le feu vert à l'extradition.
- 14 octobre Le Chili demande officiellement à la Grande Bretagne de libérer Pinochet pour raisons humanitaires.
- 22 octobre Jack Straw écrit au chancelier chilien qu'il a « l'option » de ne pas exécuter l'ordre d'extradition en cas de circonstances spéciales, telle l'état de santé et qu'il demandera que soient réalisés des examens médicaux devant établir l'exact état de santé du sénateur.
- 10 novembre Pinochet accepte de se soumettre à des examens médicaux.
- 25 novembre L'Audience nationale espagnole (Cour suprême) confirme pour la troisième fois que Pinochet peut être jugé en Espagne.

2000

- 5 janvier Pinochet est soumis à des examens médicaux sous couvert du secret médical.
- 13 janvier Le rapport médical affirme que Pinochet n'est pas en état de se soumettre à un procès. Le ministre Straw déclare immédiatement qu'il est donc « enclin » à libérer le sénateur pour raisons de santé. Le gouvernement espagnol déclare que l'affaire est passée du judiciaire au politique et signale qu'il ne fera

- pas appel en cas de libération de Pinochet pour raisons de santé. Straw invite les parties à faire leurs commentaires sur le rapport.
- 24 janvier Le gouvernement belge demande le droit d'étudier le rapport médical arguant qu'il est impossible aux parties intéressées de faire des commentaires sur un rapport qu'elles n'ont pas le droit de lire, ce qui revient à un déni de justice ! La Belgique et six organisations de défense des droits humains font appel.
- 25 janvier Au Chili, réception de la 57^e plainte contre Pinochet.
- 29 janvier Scandale : contrairement aux déclarations du ministre Straw, le secret du rapport médical n'a pas été exigé par la défense de Pinochet, mais proposé par Straw en personne !
- 30 janvier Le juge Maurice Kay donne raison à la Belgique et admet son droit à faire appel devant la Haute cour de Londres.
- 15 février La Haute cour oblige le ministre Straw à remettre une copie du rapport médical aux quatre pays demandant l'extradition, soit l'Espagne, la France, la Suisse et la Belgique.
- 17 février Coup de théâtre : le rapport médical est filtré à la presse. Plusieurs spécialistes le mettent en question sur Internet.
- 2 mars Après 503 jours de détention préventive à Londres, le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, libère Pinochet.
- 3 mars Pinochet arrive triomphalement à Santiago. Il se lève de sa chaise-roulante et marche sans aucune aide.

Au Chili

- 6 mars 2000 Le juge Guzmán demande la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet devant la Cour d'appel de Santiago pour 56 assassinats et 19 disparus dans le cas de la Caravane de la mort.
- 18 avril Par 11 voix contre 10, la Cour d'appel rejette une demande de nouveaux examens médicaux préalables de Pinochet demandés par sa défense pour lui éviter de passer en justice car tout le monde est conscient qu'ils donneront les mêmes résultats qu'à Londres avec les mêmes conséquences : sa libération.
- 26 avril Par 20 voix contre 0, la Cour rejette la même demande déposée par la défense de Pinochet. Ouverture de la procédure devant décider s'il existe des « soupçons fondés » pour que le sénateur soit soumis à une levée de son immunité parlementaire.
- 27 avril Plaidoiries des avocats des plaignants.
- 28 avril Plaidoiries du CDE et de la défense de Pinochet qui demande qu'il soit d'abord soumis à des examens médicaux qui prouveraient son incapacité mentale à comprendre ce qui se passe et donc qu'il ne recevrait pas de « procès équitable ».
- 3 mai La Cour décide de ne pas exiger d'examens médicaux avant l'ouverture de la procédure de levée d'immunité dont la date est fixée au 20 mai.
- 5 mai La plainte n° 95 est déposée contre Pinochet.
- 15 mai La plainte numéro 102 est déposée sur le bureau du juge Guzmán.
- 22 mai Une fuite révèle que les 22 juges de la Cour d'appel de Santiago ont décidé, par 13 voix contre 9, de lever l'immunité parlementaire du sénateur Pinochet.
- 24 mai Dépôt de la plainte n° 109.
- 31 mai Dépôt de la plainte n° 110.
- 5 juin La Cour d'appel annonce officiellement la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet.
- 10 juin Les avocats du général Pinochet font appel devant la Cour suprême qui peut prendre plusieurs semaines avant d'ouvrir le dossier.
- 12 juin Signature de l'accord final de la Table de dialogue.
- 21 juin En le temps record de 33 heures, le projet de Loi du secret professionnel permettant de maintenir secrète l'identité des militaires qui donnent des informations sur les disparus, est voté d'abord par la Chambre basse puis par le Sénat.
- 20-21 juillet Plaidoiries des avocats devant la Cour suprême. Décision en août.
- 2 août Le pasteur Vilches affirme avoir reçu des informations selon lesquelles des centaines de disparus auraient été jetés à la mer lestés de rails de chemin de fer pour qu'on ne les retrouve jamais. Certains d'entre eux auraient été opérés dans des hôpitaux militaires pour leur retirer des organes qui furent vendus à des Uruguayens.
- 8 août La Cour suprême rejette le recours du général Pinochet. L'immunité du sénateur à vie est définitivement levée et son dossier retourne sur le bureau du juge Guzmán qui peut maintenant ouvrir un procès contre lui...
- 15 août Plainte numéro 165 pour l'assassinat de Carlos Fariña de 13 ans d'âge...
- 22 août Plaintes numéro 166, 167 et 168.
- 25 août Le juge annonce l'ouverture de l'interrogatoire de Pinochet pour le 9 octobre.
- 15 septembre Plainte n° 170.
- 25 septembre Le juge décide que Pinochet doit subir des examens mentaux. L'interrogatoire est reporté.
- 11 octobre Plainte n° 174 pour la torture et la disparition du prêtre espagnol Antonio Llido, un des cas repris par le juge Garzón pour ouvrir son dossier sur l'extradition de Pinochet.
- 13 octobre Plainte n° 175. Déposée par le fils de Sergio Perez, disparu, et Lumi Videla dont le cadavre fut jeté à l'intérieur de l'ambassade d'Italie par la DINA en 1973.

- 2 novembre A la demande des défenseurs de Pinochet, la Cour d'appel ajoute des examens neurologiques aux examens mentaux.
- 1 décembre Le juge Guzmán ordonne l'inculpation de Pinochet.
- 2 décembre L'Armée exige une réunion du Conseil de sécurité nationale (Cosena) qui ne se réunit normalement que pour traiter des situations de danger à la sécurité nationale. Le gouvernement refuse.
- 11 décembre La Cour d'appel révoque l'ordre d'inculpation.
- 20 décembre La Cour suprême confirme l'annulation de l'ordre d'inculpation mais ordonne au juge de procéder à l'interrogatoire dans un délai de 20 jours, avec ou sans examens.
Le gouvernement accepte la convocation du Cosena démontrant une fois de plus le pouvoir des militaires sur la société civile.
- 21 décembre Guzmán annonce l'interrogatoire pour le 27 décembre et les examens pour le 22 janvier 2001.
- 26 décembre Volte-face de la Cour suprême qui renverse le calendrier : examens d'abord, interrogatoire après.
Plainte n° 200 !

2001

- 2 janvier Réunion du Conseil de sécurité nationale. Malgré son inconstitutionnalité, les présidents du Sénat et de la Cour suprême sont obligés d'aborder le thème de la loi d'amnistie. Ils convainquent les Forces armées que la séparation des pouvoirs ne permettent pas aux autorités civiles de s'immiscer dans les cas judiciaires.
- 2 janvier Le juge annonce les nouvelles dates. Les examens mentaux auront lieu les 7 et 8 janvier, l'interrogatoire le 9. La défense dénonce « *l'inhumanité* » du juge.
- 3 janvier L'avocat Pablo Rodríguez recommande à Pinochet de ne pas se soumettre aux examens. Pinochet accepte et se place ainsi au bord de l'outrage à magistrat.
- 5 janvier La Cour suprême ordonne aux avocats de Pinochet de respecter les décisions du juge.
- 6 janvier Les Forces armées et morales de la Table de dialogue remettent leurs informations sur les disparus au président Lagos. Ils n'y a que 200 dossiers sur plus de mille disparus, 180 noms et une fosse communes de 20 corps non identifiés dans une base militaire ! Plus de 150 « *ont été jetés à la mer* »... Le doute sur la véracité de ces informations s'installe immédiatement suite à des différences de dates de mort entre les données de l'Armée et celles des organisations de droits humains et des partis politiques.
- 7 janvier Pinochet ne se présente pas aux examens.
- 8 janvier Le juge reporte les dates d'examen aux 10-11-12-13 janvier et l'interrogatoire au 15. Pinochet accepte.
- 10 janvier Pinochet se présente à l'hôpital militaire pour ses premiers examens.
Par 13 voix contre 3, la Cour suprême rejette la demande introduite par la défense de Pinochet de désaisir le juge du dossier .
Plainte n° 205.
- 12 janvier
- 13 janvier Le juge Guzmán reporte l'interrogatoire au 23 janvier.
- 18 janvier Les médecins signent les résultats à l'unanimité. Pinochet souffre de « *démence sous-corticale légère à modérée, d'origine vasculaire* ». Ce qui déclenche une controverse entre les avocats sur le mot « *démence* » qui a une signification différente en médecine et en langage courant et pénal.
- 22 janvier Le neuropsychiatre Luis Fornazzari refuse de signer le rapport final qui a transformé la « *démence légère à modérée* » en « *démence modérée* » tout court suite à des modifications non convenues entre les huit experts !
- 23 janvier Le dictateur enfin face à la justice. Pour la première fois, Pinochet est directement interrogé par un juge. Le dernier obstacle à l'ouverture d'un procès est franchi.
- 26 janvier Après 20 jours de recherches et malgré de soi-disant « *informations très précises* » de l'Armée, les juges Carreño et Valdovinos ne retrouvent pas les corps des 6 disparus de la Cuesta Barriga ni les 20 corps dans le Fort Arteaga de Colina.
- 28 janvier On trouve des os dans un puits de mine sur la Cuesta Barriga. Il faudra 3 semaines pour leur passer des tests d'ADN.
- 29 janvier JOUR HISTORIQUE : Pinochet est accusé d'auteur intellectuel de 18 séquestres et 57 assassinats dans le cas de la Caravane de la mort. Il est assigné à résidence. C'est la fin de 27 ans d'impunité pour un des pires dictateurs du monde. C'est une victoire pour les familles des disparus et exécutés politiques ainsi que pour les organisations de défense des droits humains au Chili et dans le monde.
- 30 janvier Dépôt de la plainte n° 215...
- 13 février La défense de Pinochet plaide le non-lieu devant la Cour d'appel.
- 8 mars La Cour d'appel confirme la continuité de la procédure contre Pinochet mais modifie l'accusation « *d'auteur* » à celle de « *complice* ».
- 10 mars Le juge Guzmán libère Pinochet sous caution de 25 000 FF
- début avril L'avocate Pamela Pereira propose un nouveau Plan qui implique la nomination de juges spécialement désignés pour accélérer les procès concernant les droits humains. Il s'agirait de terminer les enquêtes en cours et d'ouvrir les enquêtes nécessaires pour déterminer les responsabilités pénales.
- mi-avril Les familles des 560 miristes assassinés par la dictature déposent la plainte n° 241.
- Fin mai Plainte n° 250 pour obstruction à la justice après les fausses informations du Rapport de la Table de

- Dialogue.
18 juin La Cour d'appel de Santiago ouvre la procédure d'examen du recours en nullité pour raison de santé présenté par la défense de Pinochet.
- Mi-juin Plainte n° 255 pour enlèvement de mineurs et tortures.
9 juillet Par deux voix contre une, la Cour d'appel décrète le non-lieu provisoire du procès pour « *incapacité mentale du général Pinochet à pouvoir se défendre* ». Le verdict déclenche une grande polémique car une de ses justifications est fondée sur un article du nouveau code pénal qui ne devrait être appliqué dans la capitale qu'en l'an 2004 !
Pinochet passe à l'Histoire comme un dictateur accusé de crimes contre l'humanité qui échappe au jugement pour raisons d'incapacité mentale...
- Fin juillet Plainte n° 260 pour l'exécution de six militaires à Valdivia et Concepción.
23 novembre Nouvelle plainte contre Pinochet pour la disparition des 10 membres du Comité Central du PC clandestin dans l'affaire connue comme la Calle Conferencia en mai 1976.
Décembre Neuf officiers déposent plainte contre Pinochet pour tortures. C'est la plainte n° 287.

2002

- 6 janvier L'avocat Alfonso Insunza dépose un recours d'inconstitutionnalité du verdict du 9 juillet. La Cour suprême accepte sa validité le lendemain.
- 15 janvier Après 6 mois de travail et sur la base très imprécise d'informations fournies par l'Armée à la Table de dialogue, la juge Amanda Valdovinos, à la recherche des corps des 20 disparus enterrés dans la base militaire Fuerte Arteaga de Colina, découvre un charnier. On pense qu'il pourrait s'agir des restes des disparus de La Moneda.
- 31 janvier La fosse contient plus de 300 fragments d'os ce qui implique que les corps furent violemment exhumés dans le passé pour être enterrés ailleurs ou jetés à la mer.
- 27 février On découvre que TOUS les rapports des conseils de guerre de 1973 ont été détruits lors d'un faux attentat en 1989, quelques semaines avant la fin de la dictature.